



Le bailleur ne compte pas me renvoyer le bail signé avant septemb

Par **Less**, le **27/08/2015** à **23:22**

Bonjour,

Je voudrais avoir une information concernant un bail de location avec un agent immobilier. J'ai trouvé un studio, et j'ai envoyé plusieurs chèques en même temps que le bail signé par mon garant et moi-même : frais d'agence, caution, "frais de plaquette"

J'ai demandé à mon bailleur quand il allait me retourner le bail signé de sa main, et il m'a dit que je l'aurai au moment de la remise des clés et de l'état des lieux, c'est à dire dans presque un mois... Est-ce normal ? J'ai donné de grosses sommes d'argent et n'ai aucune signature, ou preuve en retour, ce qui m'inquiète. J'aimerais juste savoir si cette situation est normale. Merci d'avance pour vos conseils

Par **Lag0**, le **28/08/2015** à **07:52**

Bonjour,

En théorie, non, ce n'est pas normal...

Le bailleur n'a pas le droit de vous demander d'argent avant la signature du bail, donc le deal aurait dû être : les chèques contre le bail signé...

Maintenant, rien ne dit que les choses vont mal se passer...

Par **Less**, le **24/09/2015** à **19:26**

Bonjour,

Désolée du retard et merci pour votre réponse,
tout s'est finalement bien passé, mais cela me servira d'expérience pour la prochaine fois !